Les salles à disposition

La salle des associations située sur la place de l'église peut être utilisée par les associations et autres organismes pour des réunions (environ 10 personnes -15m2).

La salle des fêtes, située route de Lauzerville peut être réservée pour des manifestations festives ou de travail (environ 100 personnes -120 m2). Elle est exclusivement louée aux Préservillois. (utilisable jusqu'à 22h maximum, rangement compris)

La salle socioculturelle de "la fontaine" , située prés de la Mairie, peut être réservée pour des spectacles, des manifestations festives ou de travail. Deux salles sont à disposition : le hall de 150 m2 et/ou la salle de spectacle de 350m2.

> ***Les réservations sont payantes pour les particuliers et les associations extérieures à Préserville.***

Les tarifs suivants relatifs à l'utilisation des locaux sont fixés par délibération du Conseil Municipal :

TARIFS SALLE SOCIOCULTURELLE

Tarifs 2 jours (semaine ou week end)*

	Résidents de Préserville	Extérieurs à Préserville	CAUTION	ARRHES
HALL uniquement	200 euros	1000 euros		

+ OFFICE			5000 euros	30 %
Totalité de la SALLE + OFFICE	800 euros	2000 euros		

Tarifs journaliers semaine du lundi au vendredi *

	Résidents de Préserville	Extérieurs à Préserville	CAUTION	ARRHES
HALL uniquement + OFFICE	100 euros	700 euros	5000 euros	30 %
Totalité de la SALLE + OFFICE	500 euros	1500 euros		

Si la remise des clefs a lieu le vendredi matin pour une location le week end, le tarif 2 jours + une journée s'appliquera d'office.

TELECHARGER LES PHOTOS DE LA SALLE DE LA FONTAINE

- Intérieur
- Gradins
- Intérieur 2
- Hall

TARIFS SALLE DES FÊTES Route de Lauzerville

Location : 50 euros* - caution : 1000 euros*

> ***La location de cette salle est consentie uniquement aux préservillois.***

SALLE DES ASSOCIATIONS

Celle-ci est prêtée à titre gracieux aux associations et aux catéchèses dans la mesure des disponibilités.

> ***Toute demande de location implique une inscription préalable en Mairie***

*** En cas de révision de ces montants, la mise en application ne sera effective que pour les contrats à signer.**